



PREAVIS MUNICIPAL No 955-14

Sainte-Croix, le 23 octobre 2014
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Hôtel de Ville- 4^{ème} étage
Assainissement et rénovation d'un appartement

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de demander au Conseil communal un crédit d'investissement de Chf 57'000.-- destiné aux travaux de rénovation et à l'assainissement amiante d'un appartement situé au 4^{ème} étage de l'Hôtel de Ville.

Assainissement amiante

Suite au contrôle général effectué en 2012, plusieurs parties de l'immeuble avaient révélé la présence ponctuelle d'amiante.

La date de construction coïncide avec la fin des années d'utilisation des matériaux amiantés et les résultats diffèrent selon les parties de l'immeuble. On rencontre même parfois un mélange de matériaux amiantés ou pas dans les mêmes secteurs.

On en trouve dans certains faux plafonds et les sols ainsi que pratiquement dans toutes les colles de carrelage contrôlées.

Aucune mesure urgente n'avait été préconisée pour l'utilisation normale des locaux, mais les parties contaminées requièrent des mesures de prévention et d'assainissement lorsqu'on projette d'y effectuer des travaux.

Dans le cas qui nous occupe, un appartement de 4 ½ pièces, actuellement affecté en cabinet médical, va être prochainement libéré au 4^{ème} étage et, avant de le remettre en location, nous projetons d'y réaliser des travaux de rénovation.

Travaux projetés

- Salle de bain, cuisine, WC : carrelages complets
- Sanitaires : remplacement complet des appareils
- Rénovation de la cuisine
- Mise en conformité électrique générale

Amiante

Expertise puis désamiantage des faïences de la cuisine et de la salle de bains ainsi que des faux-plafonds concernés.

Coûts par poste

Expertise amiante	Chf	3'800.00
Assainissement des parties amiantées		12'000.00
Carrelages, maçonnerie		4'500.00
Peinture, crépis, retouches		8'500.00
Plafonds		2'000.00
Electricité		4'000.00
Salle de bain		9'200.00
Cuisine		13'000.00
Total	Chf	57'000.00

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder aux travaux mentionnés pour l'assainissement et la rénovation partielle d'un appartement;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 57'000.--**. Le compte no 9143.955 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2016, par le compte no 351.1.3311.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf. 12'800.-- la première année en tenant compte des intérêts (2,5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur 5 ans, le coût représente Chf 12'300.-- avec annuité constante.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



F. THEVENAZ



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Délégué municipal : M. Cédric Roten, Municipal